



## Annonce licenciement

-----  
Par Fred2727

Bonjour,

J'ai reçu un appel de mon employeur qui m'annonce que je vais recevoir un recommandé en vue d'un entretien préalable de licenciement.

Très surpris je lui demande ce qu'il se passe car je ne comprends pas et il me dit, que c'est une restructuration.

Je tombe des nues car la société n'a aucune difficultés.

Je précise que c'est une société étrangère et que je suis le seul commercial en France.

J'y travaille depuis 15 ans et j'ai toujours fait mes objectifs. On a rien à me reprocher et la société gagne beaucoup d'argent.

Peut-être que maintenant que j'ai bien développé le marché on me remercie gentiment ou bien que maintenant que le fiston a intégré la société, ma place n'est plus légitime.

Bref je suis sous le choc car on a rien à me reprocher et que je suis loyal avec mon entreprise depuis plus de 15 ans...

Avez-vous des conseils à me donner pour faire face à cette situation ? Dois-je refuser le licenciement et les mettre au prud'homme ?

Merci pour vos réponses...

-----  
Par janus2

Bonjour,

Un licenciement pour restructuration entre dans le cadre du licenciement économique. Ce n'est donc pas que l'on a quelque chose à vous reprocher, mais que votre poste disparaît. Reste à savoir s'il y a possibilité de vous replacer sur un autre poste ?

-----  
Par Fred2727

Merci pour votre retour.

Pour vous répondre :

Il n'y a pas de possibilité de me replacer car la société est à l'étranger et que je suis le seul salarié Français.

On peut donc faire disparaître un poste sans raison économique si je comprends bien ? Simplement en utilisant le terme restructuration... Je pose cette question car la société se porte très bien et je contribue à cela...

-----  
Par morobar

Bonjour,

On peut donc faire disparaître un poste sans raison économique si je comprends bien

SI vous indiquez que "sans raison économique" veut dire "sans difficultés économiques" la réponse est OUI.

Ainsi RENAULT a fermé une usine en Belgique, pour ne pas citer les manufacturiers de pneumatiques qui ont fermé en France.

Pourtant ces entreprises se portent bien.

Votre employeur peut estimer que les ressources disponibles pour la France auraient un meilleur rapport ailleurs d'où sa décision.

Il se peut aussi que cet employeur s'est mis à détester la France pour une raison personnelle et reconsidère le déploiement de sa société.

-----  
Par Fred2727

Je comprends ce que vous voulez dire.

J'entends juste par-là de se servir du motif économique pour se libérer d'un salarié sans que cela coûte trop cher..

Et si je suis votre raisonnement, cela voudrait donc dire qu'à l'avenir ils n'auraient plus d'activité en France et j'en doute fortement qu'il en soit ainsi.

-----  
Par morobar

j'en doute fortement qu'il en soit ainsi.

Votre employeur peut confier sa représentation à une autre entreprise.

Il liquide ainsi le personnel avec une procédure économique (la plus chère en matière de licenciement) sans pour autant cesser ses activités.

C'est une question à poser lors des entretiens, car il y a matière à reclassement.

-----  
Par Fred2727

De ce que j'ai constaté, pour plus de 15 ans d'ancienneté, cela ne va pas leur coûter cher (selon le barème de la loi El Komhri)

-----  
Par morobar

cela ne va pas leur coûter cher (selon le barème de la loi El Komhri)

Oui

Mais un licenciement pour faute coûte encore moins cher, surtout lorsque l'entreprise disparaît des radars en France.

-----  
Par Fred2727

Encore une fois je vous assure que la société ne va pas disparaître des radars.

Je pense plus à une gestion à distance maintenant qu'ils disposent de tous les contacts...

C'est véritablement sur la légitimité de se séparer de quelqu'un qui a développé un marché et qui fait ses objectifs en utilisant le motif économique que je cherche des réponses.

Je pense que je vais solliciter un avocat...